



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° AO/Z00/DBA/073/2026



**FOURNITURE ET INSTALLATION DE HUIT (8) DÉCHIQUETEUSES INDUSTRIELLES SUR
LES SITES DE LA BCEAO**

AVRIL 2026

PREMIÈRE PARTIE : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège, à Dakar (Sénégal) ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), sis à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Conditions de participation

La participation au présent appel à concurrence est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du cahier des charges.

Toutefois, les sociétés impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption, les pratiques collusoires, frauduleuses ou coercitives, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.2. Frais de soumission

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.3. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.4. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO, le cas échéant.

I.5. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices et fiches techniques pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées de leur traduction certifiée en français.

I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

Ainsi, l'absence dudit document dans la soumission constituerait un motif de rejet de celle-ci, le cas échéant.

I.7. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat de base.

I.8. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera déclarée non conforme.

I.9. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité technique, à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article I.1, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) des livrables proposés.

I.10. Vérification de la qualification des soumissionnaires

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, le soumissionnaire est déclaré non qualifié au profit de celui classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

I.11. Attribution du marché

Le marché sera attribué à un soumissionnaire dont l'offre est jugée économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Préalablement à l'attribution du marché, la BCEAO s'autorise de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constitue un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle invitera le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.12. Publication des résultats et notification du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.13. Confidentialité

Dans le cadre de la présente procédure, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de ses prestations ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer ou détruire, sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date de prise d'effet de la protection, les documents, rapports et données et autres informations qu'elle juge confidentiels.

I.14. Assurance

Le soumissionnaire retenu et/ou son sous-contractant éventuel devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

I.15. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES

I.16. Objet

Le présent dossier d'appel d'offres a pour objet la fourniture et l'installation de huit (8) déchiqueteuses industrielles sur les sites de la Banque Centrale.

Ces équipements seront installés au Siège de la Banque, dans les Agences Principales de Ouagadougou (Burkina Faso), d'Abidjan (Côte d'Ivoire), de Bamako (Mali), de Niamey (Niger), de Dakar (Sénégal) et de Lomé (Togo), ainsi qu'au Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, sis à Abidjan (Côte d'Ivoire).

I.17. Allotissement

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

I.18. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux dans le cadre du présent appel d'offres.

I.19. Options

Les caractéristiques techniques des équipements, décrites dans la deuxième partie du présent Dossier d'appel d'offres, ne sont pas limitatives.

A cet égard, les soumissionnaires pourront proposer dans leurs offres des améliorations qui, le cas échéant, pourraient se traduire par des options.

Toutefois, la validation de celles-ci reste à la discrétion de la Banque Centrale.

I.20. Variantes

Les variantes sont sollicitées dans le cadre de cet appel d'offres. Chaque variante devra faire l'objet d'un dossier comprenant la description illustrée des articles et un devis estimatif.

I.21. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les quatre **(4) parties distinctes** ci-après :

- une lettre de soumission dûment signée par le responsable habilité ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

I.21.1. Lettre de soumission

Le candidat devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **Annexe I**, précisant tous les éléments de son offre. Cette lettre devra être signée par le représentant dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.21.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire devrait comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- une fiche d'informations du soumissionnaire dont le modèle est joint en **annexe II**.
 - une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture)
-

ainsi que les copies des documents attestant du statut juridique et du numéro d'immatriculation de la société au registre de commerce et à l'institution fiscale ;

- le nom du transitaire local pour les formalités douanières le cas échéant ;

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir un relevé d'identité bancaire conforme aux normes de codification bancaire internationales.

I.21.3. Offre technique

L'offre technique comprend :

- les fiches et notices techniques de tous les équipements proposés ;
- le planning prévisionnel d'exécution des travaux ;
- les CV des techniciens chargés des travaux ;
- la liste des travaux similaires réalisés (joindre les preuves) ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.21.4. Offre financière

Les offres financières devront être fermes, non révisables et comprendre :

- un formulaire de décomposition de l'offre financière joint **en annexe 3** dûment renseigné (en format pdf et en format tableur modifiable (Microsoft Excel ou Openoffice Calc) ;
- un devis détaillé de l'offre pour les fournitures ;
- un devis détaillé de l'offre des équipements, l'installation et les services connexes ;
- le délai prévisionnel de livraison.

Les prix prévus comprennent l'ensemble des dépenses et fournitures ainsi que la livraison, y compris toutes les sujétions particulières découlant de la nature des prestations, des lieux de livraison et des circonstances locales, telles que :

- les frais de livraison ;
- tous les autres frais nécessaires non explicitement cités.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Tous les articles figurant sur la liste des matériels et services connexes devront être énumérés.

Leurs prix devront figurer séparément sur des bordereaux et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison dans les locaux de la Banque Centrale (transport, assurance, transit départ et arrivée, déchargement, dépotage).

Toute prestation ou service proposé par le candidat dans son offre et pour lequel aucun prix n'est fourni sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

I.22. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins **120 jours à compter de la date limite de dépôt** de celles-ci.

I.23. Date et heure limite de transmission des offres

Les offres devront être exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard le **vendredi 15 mai 2026 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre **“AO - 073 - 2026 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE DÉCHIQUETEUSES INDUSTRIELLES A LA BCEAO”**.

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

I.24. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

Toutes les demandes de renseignements parvenues au-delà du délai précité ne seront pas prises en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site internet de la Banque.

I.25. Délai d'exécution

Le délai d'exécution devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un millième (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

I.26. Lieu d'exécution de la prestation

Les équipements commandés devront être livrés et installés en DAP (Delivered At Place) conformément aux Incoterms 2020, dans les locaux du Siège de la BCEAO, ainsi que dans les Agences Principales de la BCEAO situées au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger, au Sénégal et au Togo, et au Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA à Abidjan (Côte d'Ivoire), conformément à la répartition indiquée en **annexe 4**.

I.27. Réception

La réception interviendra en deux (2) temps, selon les modalités suivantes :

- réception provisoire par site après l'installation de l'équipement et le constat de son bon fonctionnement ;
- réception définitive, à la fin de la période de garantie, après la levée de toutes les réserves émises et la confirmation, à l'usage, du bon fonctionnement du matériel livré.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux Parties.

I.28. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie sera effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau de livraison ;
 - trente-cinq pour cent (35%), à la livraison conforme des équipements ;
 - trente pour cent (30%) à l'installation et au constat du bon fonctionnement des équipements, attestés par la signature du procès-verbal de réception provisoire ;
-

- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie et à l'issue de la réception définitive.

I.29. Agrément du fabricant

Les soumissionnaires devront fournir, dans leur offre, un agrément du fabricant.

NB : Le non-respect de cette clause peut être un motif de rejet de l'offre pour cause de non-conformité.

I.30. Garantie

Les équipements ainsi que les accessoires fournis devront être neufs, de bonne qualité et garantis contre tout vice de fabrication.

La période de garantie pièces et main d'œuvre est d'un an. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

I.31. Actualisation des offres techniques

Au regard des évolutions technologiques du marché, il sera demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour tenir compte des dites évolutions si un délai de six (06) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

DEUXIÈME PARTIE : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

SECTION I. SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES DU MATÉRIEL A INSTALLER

II.1. Caractéristiques techniques

Les équipements à fournir devront être des déchiqueteuses industrielles neuves, de marque HSM, modèle Powerline FA 500.3 ou équivalent strictement conforme.

Ils devront répondre aux caractéristiques minimales suivantes :

- fonctionnement en service continu pour usage intensif ;
- système d'alimentation par table ou tapis convoyeur intégré ;
- largeur d'introduction adaptée aux documents grand format ;
- capacité de destruction élevée (plusieurs centaines de feuilles par passage selon grammage) ;
- moteur industriel robuste, adapté à une utilisation prolongée ;
- structure métallique renforcée, adaptée à un environnement professionnel.

Les déchiqueteuses à fournir devront disposer des caractéristiques ci-après :

Caractéristiques / Critères	Valeur(s) recommandée(s)
Nombre	8
Caractéristiques physiques	Type de machine : destructeur / déchiqueteuse industrielle en continu Largeur d'entrée : 500 mm Volume du collecteur : 530 litres Dimensions (L × P × H) : env. 1 168 × 1 796 × 1 792 mm Niveau sonore : ~65 dB(A) en fonctionnement à vide
Performance de Coupe	taille de coupe : 10,5 × 40–76 mm
	Sécurité DIN 66399 : P-2 / O-2 / T-2 / E-2
Energie	Alimentation électrique : 400 V / 50 Hz triphasé
Matériaux traités	Documents papier (A4, A3, A2) Agrafes et petits trombones Cartes bancaires / cartes plastiques CD / DVD Clés USB / supports magnétiques et autres médias similaires

Caractéristiques / Critères	Valeur(s) recommandée(s)
Armoire électrique de commande	Incluse avec toute les protections électriques et de variateur de vitesse pour la commande des moteurs
Fonctionnalités et sécurité	<p>Tapis convoyeur / bande d'entrée pour traitement ergonomique des volumes importants</p> <p>Barre d'arrêt d'urgence intégrée pour sécurité opérateur</p> <p>Outil de commande intuitif avec panneaux multifonctions</p> <p>Retour automatique anti-bourrage pour éviter les blocages</p> <p>Container amovible facilitant la collecte et l'évacuation des déchets</p> <p>Huilage automatique pour optimisation des performances de coupe</p> <p>Coffret de protection électrique y compris l'appareillage</p>

IMPORTANT :

- Les fiches techniques des équipements proposés devront être impérativement jointes au moment de la livraison ;
- Le maître d'œuvre devra assurer l'acheminement de l'alimentation électrique jusqu'au local destiné à accueillir l'équipement.

II.2. Services connexes**a) Garantie**

La période de garantie pièces et main-d'œuvre sera de douze (12) mois au moins. En cas de non-conformité donnant lieu à remplacement, le retour de la machine sera entièrement à la charge du fournisseur. Le nouveau produit devra être garanti neuf pour une durée d'une année, à compter de la date du remplacement.

La date de prise d'effet des garanties devra être postérieure à celle de la livraison conforme dans les différents locaux de la Banque comme indiqué à l'annexe 4, établie par le procès-verbal de réception provisoire non assorti de réserves. Le non-respect de cette clause sera un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non conformité.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des machines, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui seront effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

b) Temps d'intervention

Durant la période de garantie, le fournisseur garantit un délai d'intervention maximal de 24 heures pour les équipements installés au Siège et dans les Agences Principales, à compter de la déclaration de la panne ou du dysfonctionnement.

c) Support technique

Durant la période de garantie, le fournisseur propose un support technique, accessible par téléphone ou en ligne, pour répondre rapidement aux préoccupations liées à l'utilisation des équipements. Ce service est disponible pendant les heures de travail de la Banque, assurant une prise en charge efficace et prompte de toutes les demandes de support.

d) Formation des utilisateurs

A l'issue de l'installation des équipements fournis, une formation des utilisateurs pour la prise en main et la petite maintenance des machines devra être délivrée sur le site d'installation par le fournisseur.

SECTION II. DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES

Il est attendu de la société qui sera retenue au terme de cet appel d'offres, la fourniture et l'installation, dans les sites concernés de la BCEAO) de huit (8) déchiqueteuses industrielles de type HSM Powerline FA 500.3 ou équivalent.

A cet égard, il devra exécuter les prestations ci-après décrites :

II.3 Fourniture des équipements

Le titulaire devra :

- fournir des déchiqueteuses industrielles neuves, conformes aux spécifications techniques définies dans le présent cahier des charges ;
- garantir que les équipements livrés sont d'origine constructeur, non reconditionnés et accompagnés de leurs accessoires d'origine ;
- fournir l'ensemble des équipements complémentaires nécessaires au fonctionnement optimal (tapis convoyeur, bac de récupération, dispositifs de sécurité, systèmes d'huilage, etc.) ;
- fournir la documentation technique complète en langue française (fiches techniques, manuels d'utilisation et d'entretien).

II.4 Livraison et manutention

Le titulaire devra :

- assurer le transport sécurisé des équipements jusqu'aux sites désignés ;
- prendre en charge les opérations de manutention, de déchargement et d'acheminement vers les locaux d'installation respectifs ;
- veiller au respect des règles de sécurité lors des opérations de livraison.

II.5 Installation et mise en service

Le titulaire devra :

- procéder à l'installation complète des équipements sur les sites concernés ;
- effectuer les raccordements électriques nécessaires, après vérification de la conformité des installations existantes ;
- réaliser les réglages techniques et les essais de fonctionnement ;
- mettre les équipements en service en présence des représentants du Maître d'ouvrage ;
- s'assurer du bon fonctionnement et de la conformité des performances aux spécifications techniques.

II.6 Formation des utilisateurs

Le titulaire devra :

- assurer la formation des agents désignés à l'utilisation des équipements ;
-

- former le personnel aux règles de sécurité et aux bonnes pratiques d'exploitation ;
- fournir des supports pédagogiques adaptés.

II.7 Garantie et service après-vente

Le titulaire devra :

- accorder une garantie couvrant au minimum les pièces et la main-d'œuvre ;
- assurer la disponibilité des pièces de rechange pendant une période minimale à préciser ;
- garantir un délai d'intervention en cas de panne ;
- proposer une offre de maintenance préventive et corrective.

II.8 Assistance technique

Pendant la période de garantie, le titulaire devra :

- assurer un appui technique en cas de dysfonctionnement ;
 - effectuer les interventions correctives nécessaires ;
 - remplacer tout équipement présentant un défaut de fabrication.
-

TROISIÈME PARTIE : ANNEXES**Annexe 1 : Lettre de soumission** (à reprendre sur papier en-tête du soumissionnaire)

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR - BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture et installation de déchiqueteuses industrielles sur les sites de la BCEAO

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour *[Indiquer l'objet de l'appel d'offres]*, pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours au moins pour compter du *[indiquer la date limite de dépôt des offres]*.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification :

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celles-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres dans les taux et prix indiqués dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme le prévoit le dossier d'appel d'offres, les prix mentionnés resteront fermes pendant la durée du contrat.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarées inéligibles par la Banque Centrale.

Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

ANNEXE 2 : Fiche d'Information du Soumissionnaire (à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans le dossier de présentation)

Description	Détail		
Nom légal du soumissionnaire	<i>En cas de groupement , préciser toutes les sociétés</i>		
Forme juridique			
Année de création / début exercice			
Nature d'activités			
Adresse juridique, Ville, Pays			
Informations Bancaires (RIB)			
Données Administratives			
Noms	Numéro	Date de délivrance / validité	L'Autorité Signataire
Régistre de commerce			
Capital social			
Quitus Fiscal			
Attestation de régularité sociale			
Données Financières des trois dernières années			
	Année N-1	Année N-2	Année N-3
Bilan			
Capitaux propres			
Chiffre d'affaires			
Résultats nets			
Capacité			

d'autofinancement				
Références similaires				
Objet du marché	Références client	Valeur contrat	Période	Détail du marché

Signature du représentant habilité : ___

Nom et titre du signataire : ___

Nom de l'entreprise ou du groupement : _____

ANNEXE 3 : Formulaire de décomposition de l'offre financière**(à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans l'offre financière)**

Le montant devra inclure tous les coûts liés à l'acquisition.

Monnaie de l'offre :

CADRES DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (À TITRE INDICATIF)

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire (F CFA)	Prix total HT (F CFA)
Fourniture de déchiqueteuse marque HSM, modèle Powerline FA 500.3 ou équivalent (caractéristiques à préciser)	U	8		
Fourniture de coffret électrique de protection y compris appareillage	Ens	8		
Remise en état des locaux après installation	FF	8		
Fourniture d'accessoires de pose (détails à préciser)	FF	8		
Formation sur l'exploitation de l'équipement	FF	8		
Contrat de maintenance garantie totale pour les huit déchiqueteuses (y compris les pièces, la main d'œuvre pendant la période de garantie)	FF	1		
Main d'œuvre pour l'installation, la manutention, les essais, le réglage des paramètres de fonctionnement, la mise en service des nouveaux appareils ainsi que la dépose des anciens appareils	FF	FF		
TOTAL GENERAL HT/HDD				
Options				
Option 1 : Fourniture de consommables et de pièces de rechange pour les huit équipements (la liste et le nombre d'articles sont à détailler)	Ens	1		
Option 2 : Proposition de contrat de maintenance de type garantie totale couvrant la fourniture des consommables pour l'entretien courant pour les huit déchiqueteuses et la main d'œuvre à mettre en œuvre après la période de garantie	Ens	1		
MONTANT OPTIONS HT/ HDD				
MONTANT GLOBAL HT/ HDD				

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement) :

NB : Ce cadre de devis quantitatif et estimatif est donné à titre indicatif. Il pourra donc être complété sur la base de l'expérience et l'expertise de chaque soumissionnaire.

Annexe 4 : Tableau de répartition des équipements à fournir par site

Sites	Nombre d'équipement à installer	Adresses
Agence Principale de Ouagadougou	1	Avenue Gamal Abdel NASSER BP 356 Ouagadougou
Agence Principale de Abidjan	1	Avenue Abdoulaye FADIGA BP 01 1796 Abidjan 01
Agence Principale de Bamako	1	Bamako, 94 Avenue TRAVELE BP 206 Bamako
Agence Principale de Niamey	1	Rue de l'Uranium BP 487 Niamey
Agence Principale de Dakar	1	Bd du Général de Gaulle, angle Triangle Sud BP 3159 Dakar
Agence Principale de Lomé	1	Rue Abdoulaye FADIGA BP 120 Lomé
Siège	1	Avenue Abdoulaye Fadiga, Dakar
Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA	1	Boulevard Botreau Rousset, Abidjan - Plateau
Total	8	